

PRATIQUE DEBUTANT				
Leçon	Contenu	1	2	3
Sécurité	briefing météo			
	environnement			
	matériel			
	actions vitales			
Technique au sol sans G.M.P. 20 heures en 4 séances min. (*)	visite pré-vol			
	mise en place matériel			
	prise de commandes			
	gonflage dos à la voile			
	gonflage face à la voile			
	contrôle de la voile			
	course/trajectoire slalom			
Vols en pente école (facultatif)	décollage			
	vol en ligne droite			
	vol avec virage			
	atterrissage			
Treuil d'initiation (facultatif)	briefing treuil			
	course/décollage			
	tenue d'axe			
	atterrissage			
	largage/virage			
Technique au sol avec G.M.P.	visite prévol			
	visite prévol G.M.P.			
	mise en route			
	gonflage/contrôle			
	course/trajectoire			
	gestion moteur			
Vol biplace (facultatif)				
Pilotage de base en vol	décollage			
	montée			
	palier			
	descente			
	virages			
Pilotage de base en approche	finale			
	atterrissage			
	P.T.S./P.T.8/P.T.U			
	manœuvre aux arrières dérive/panne moteur			
Niveau minimal pour autorisation de vol seul à bord, si tous les exercices sont acquis et parfaitement réalisés				

(\*) Dans le cas où la formation ne comporte pas de vols en PE ou au treuil.

THEORIE				
Leçon	Contenu	1	2	3
Sécurité	analyse météo			
	analyse matériel			
	analyse environnement			
	facteurs humains			
	le parapente			
Théorie de base	la sellette			
	le G.M.P.			
	mécanique			
	visite prévol			
	actions vitales			
Théorie du vol treuillé (facultatif)	largage au sol			
	course/décollage			
	tenue d'axe			
	atterrissage			
	palettage/radio			
Théorie technique appliquée au vol	les tours de piste			
	décollage			
	installation/sellette			
	les virages			
	atterrissage			
	le gradient			
	polaire de vitesse			
	roulis			
	tangage			
	les décrochages			
	les fermetures			
Théorie générale	hauteurs de survol			
	circulation aérienne			
	espaces aériens			
	prise de renseignement			
	le vol à vue			
	météo			
	prise de bulletins météo			
	NOTAM			
	transport du matériel			
	entretien			
	le parachute de secours			
	démarrateur électrique			
	accrochages parapente			
hélice				

CONDITIONS EN LECON														
Conditions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Vent nul														
Vent faible														
Vent modéré														
Turbulences														
Radio (R) palettes (P)														
Durée de La leçon														
Cumul														
Durée/nombre de vols														
Cumul														
Date														
Signature de l'élève														

Le livret de progression est détenu par l'élève ; il le transmettra à la fédération pour l'obtention de la licence d'entraînement, l'instructeur en gardant une copie.

La fiche de progression est à remplir par l'instructeur en présence et avec la participation de l'élève. Elle représente un support pédagogique pour l'instructeur et permet à l'élève de connaître le cursus minimum de formation pour réaliser un vol « seul à bord » en paramoteur.

La notation des connaissances de l'élève est la suivante :

- 1 Elément ou leçon vue ou abordée
- 2 Elément ou leçon partiellement assimilé
- 3 Elément ou leçon compris et restitué

La hauteur de vol minimale autorisée en rase campagne ou sur l'eau est de 150 mètres.  
 Cette hauteur de vol minimale est portée à 300 mètres au dessus de l'obstacle le plus élevé d'une ville, d'un complexe industriel, d'une autoroute, etc... En tous cas il faut une hauteur suffisante pour pouvoir se poser en plané en toute sécurité à tout moment.  
 On ne peut voler à plus de 1.370 mètres par rapport au niveau moyen de la mer et de 900 mètres par rapport au sol survolé.  
 Il est impératif de s'assurer que l'espace où on évolue n'est pas contrôlé (CTR, TMA...) ou interdit (Ciergnon). Les vols de nuit sont interdits. Les vols de jour s'entendent de 30 minutes avant le lever du soleil à 30 minutes après son coucher.

**L'assurance :**  
 L'assurance fédérale est imposée par la Fédération Belge de Paramoteur.

**Documents à emporter en vol :**  
 La carte d'identité et la carte de membre FBPM.

VALIDATION DE LA LICENCE D'ENTRAINEMENT

**PILOTE**

Nom : Prénom :

**ECOLE** N° /

Nom de l'école :  
 Adresse :

Type de GPM pour l'écolage :

- GPM dorsal
- GPM tricycle

Instructeur :

L'instructeur déclare le pilote apte à recevoir la licence d'entraînement au paramoteur.

Signature : Date :

**Fédération Belge de Paramoteur**

Jean-Paul Prévot  
 Cardynplein 2 bus 22  
 8400 Oostende

Date de délivrance de la licence :

Signature : Date :

**FBPM**  
 Fédération  
 Belge de  
 Paramoteur



**LIVRET DE PROGRESSION PARAMOTEUR**

Nom : Prénom :  
 Adresse :  
 e-mail :  
 Tel. : Gsm :  
 Profession : Poids :  
 Né(e) le :

**AVERTISSEMENT**

Je soussigné(e) déclare être en bonne santé physique et psychique et reconnais avoir été averti des risques potentiels inhérents à la pratique du paramoteur.

Je m'engage donc à respecter les consignes et conseils prodigués par mon instructeur et suivre la formation nécessaire qui me permettra d'obtenir la licence d'entraînement

Je n'ignore pas que ce type d'activité aéronautique ne permet pas les vols en double commande et que, de ce fait, après l'entraînement théorique et pratique, je réaliserai ces vols seul à bord, en respectant la législation aérienne en vigueur en Belgique et en appliquant scrupuleusement les règles de sécurité instaurées par la FBPM.

Je n'ignore pas devoir être assuré pour pratiquer le paramoteur.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature  
 Lu et approuvé  
 (écrit à la main)

**FBPM** - Fédération Belge de Paramoteur asbl  
<http://www.fédérationparamoteur.be>  
[info@fédérationparamoteur.be](mailto:info@fédérationparamoteur.be)